

RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



EDITO

La mort de Jacques Delors offre l'occasion de revenir sur la domination -que nous espérons temporaire- de l'ultralibéralisme qui dirige la vie économique et sociale de notre pays et de toute l'Europe occidentale depuis, au moins, Maastricht. Au milieu des effarants hommages rendus à Delors, je retiens ces quelques lignes de notre amie et adhérente, Françoise Dal, ancienne conseillère régionale du Nord-Pas-de-Calais : « *Martine Aubry a perdu son papa et, quel que soit son âge, c'est toujours très triste de perdre son père ; je lui adresse mes sincères condoléances. Jacques Delors a ouvert la parenthèse libérale du premier gouvernement Mauroy en 1983 : elle n'a jamais été refermée depuis. C'était un fédéraliste européen acharné qui a milité pour le oui à la Constitution européenne en 2005, reprise dans le traité d'Amsterdam voté par les parlementaires en 2007 alors que le peuple français l'avait largement rejetée. C'était un vrai libéral ... à mes yeux pas un homme de gauche...* »

Je parlais « d'effarants hommages ». En effet que dire de l'hommage national qu'a rendu Macron à celui qui est à la source, à la tête de la Commission des communautés européennes et en promulguant l'Acte unique en 1986, de l'ouverture des frontières et de la libre circulation des marchés et des capitaux au sein d'une nouvelle Europe qui nie l'intérêt des Nations protectrices des Peuples. Il est, par cela, à l'origine de la désindustrialisation de notre pays et en conséquence, du déclassement des classes moyennes et de la paupérisation des classes populaires. Sa « victoire » se concrétisera, en 1992, par le traité de Maastricht qui fait de l'Europe une communauté supranationale niant la

SOMMAIRE

p. 1 et 2 : L'édito / p. 2 : International : Brésil, Iran, Mauritanie, Europe / p. 3 à 6 : Place au débat : Les services publics en Europe (2ème partie) / p. 6 et 7 : Actualité sociale : Dussopt annonce la destruction de la Sécu / p. 7 et 8 : Coup de gueule : Borne et Cie autorisent à mettre les habitants aux oubliettes

souveraineté des Peuples et ouvre la voie à la monnaie unique calquée sur le mark allemand. On ne peut pas reprocher à Delors d'avoir été fidèle à lui-même ! Sa famille politique, c'est la démocratie chrétienne (à l'allemande ?). D'abord membre du MRP, il naviguera ensuite dans le marais du centre-gauche. Conseiller de Jacques Chaban-Delmas sous Georges Pompidou, il rejoindra la droite du PS aux côtés de Rocard. Il participera largement à l'échec de la gauche de ce parti et parviendra à convaincre Mitterrand de changer de politique et de se convertir à la rigueur économique en 1983.

Au fond, il ne faut pas s'étonner du vibrant éloge de Macron pour le fervent européiste : il en est son digne héritier. Mais, il n'est pas sûr que les salariés français apprécient « *La libre circulation des personnes et des biens, des services et des capitaux, le marché unique* » ou bien « *l'euro dont il pose les bases* », ou « *la Banque centrale européenne* » échappant au contrôle des Peuples mais pas aux intérêts du patronat. Ces mêmes salariés cherchent vainement « *l'Europe du dialogue social réconciliant patronat et syndicat* (!!!?). Toujours selon Macron, Jacques Delors aurait pris « *contre l'inflation des mesures difficiles mais efficaces* » comme la « *fin de l'indexation des salaires sur les prix et des restrictions budgétaires* ». Difficiles pour qui ? Efficaces pour quoi ? Il s'agirait là d'une « *œuvre de réconciliation* ». Réconcilier « *la France* (des privilégiés) *avec l'Europe* (libérale) » sans doute, les Français avec leurs dirigeants sans doute pas ! Quant à « *l'Europe de la croissance et de la solidarité* », on a beau savoir que, lors des hommages, on raconte n'importe quoi, là, on se demande sur quelle planète vit Macron.

Pas un mot sur nos usines délocalisées aux 4 coins du monde, pas un mot sur le démantèlement de nos services publics, pas un mot sur les salaires bloqués, pas un mot sur le droit du travail réduit, pas un mot sur le chômage de masse qui dure, pas un mot sur l'appauvrissement général de l'extrême majorité des Français et sur l'enrichissement des privilégiés au détriment de la richesse collective...

Ce qui est plus inquiétant, c'est le concert de louanges tenu par une partie du PS. Ont-ils oublié, ceux-ci, au nom d'une appartenance supposée à une bienheureuse Europe mythique, que Delors est un des principaux artisans de la conversion du PS au libéralisme sauvage et, par là-même, du discrédit dont ce parti est toujours l'objet dans une grande partie de l'électorat de gauche ? C'est sous l'impulsion du « delorisme » que le PS au pouvoir a dérégulé comme jamais dans son histoire et comme nulle part ailleurs ! Il n'y a plus de socialistes au PS -ils sont tous partis dans la nature ou, divisés, ont créé de petits partis- mais il y reste de vrais socio-démocrates. Il serait temps qu'ils se réveillent ; ils en avaient, en ordre dispersé, montré quelques signes, entre autres en

évoquant la nécessité de tenir un bilan de la gauche au pouvoir. Ceci aurait entraîné une analyse salutaire de l'europhisme béat qui a envahi les esprits. Hélas, on peut craindre, quand, par exemple, on envisage le recours à Glucksman comme tête de liste à l'élection européenne, que ce soit les socio-libéraux qui relèvent à nouveau la tête...

Pendant ce temps, au moment où j'écris ces lignes, Macron pense à remanier son gouvernement. Avec Borne ou sans Borne, that is the question. Question dont, comme la majorité des Français, je me moque : quel que soit le locataire de Matignon -les paris donnent Attal-, Macron ne changera pas sa politique.

En ce début d'année, je vous souhaite un grand mouvement républicain social et laïque, un pays mobilisé non seulement pour empêcher Macron de détruire plus encore les acquis dont nos anciens sont à l'origine mais aussi pour reconstruire cette gauche absente et dont nous avons tant besoin. Bonne année, militante donc, à chacun de vous.

Marinette Bache

INTERNATIONAL

- **Brésil** : Promesse de campagne du Lula, inscrite dans la loi depuis août dernier, la « *valorisation permanente* » (supérieure à l'inflation) du salaire minimum est effective. Ce 1^{er} janvier, il a été augmenté de près de 7%.
- **Iran** : Parisa Azada, militante du Mouvement des femmes pour la Justice et la Liberté, a été arrêtée par les Talibans alors qu'elle préparait une marche à Kaboul pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.
- **Mauritanie** : Une lycéenne croupit en prison depuis juillet, dans l'indifférence et le silence de la communauté internationale. Son crime : avoir écrit, dans une copie de bac, quelques phrases jugées blasphématoires contre le prophète
- **Europe** : Wolfgang Schaüble, le ministre des Finances allemand qui s'est illustré en étant prêt à jeter cyniquement les Grecs dans la misère la plus sombre, est mort à vingt-quatre heures d'intervalle avec Jacques Delors. La sinistre Europe ultralibérale vient de perdre 2 de ses thuriféraires.
- **Europe encore** : Les négociations pour l'adhésion de l'Ukraine, de la Moldavie et de quelques autres pays sont ouvertes. Macron, pour rassurer les citoyens français et principalement notre agriculture, a expliqué que cela ne se ferait pas avant 2030 mais 2030, c'est demain ! On comprend mal comment il va faire car si l'adhésion de l'Ukraine puis de la Moldavie et de la Serbie a posé problème jusqu'à présent, c'est bien en partie à cause du dumping pratiqué par l'agriculture industrielle ukrainienne au détriment aussi des agriculteurs polonais. Jusqu'à présent, seuls les Polonais ont défendu mordicus leurs intérêts...

PLACE AU DEBAT

Nous publions la 2ème partie (la 1^{ère} est parue en décembre 2023) de cette « Introduction de *Jean-Claude Chailley* à la **JOURNEE de CONVERGENCE** sur les **SERVICES PUBLICS EN EUROPE**

LES PRINCIPALES INSTITUTIONS

https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/types-institutions-and-bodies_fr

*Conseil européen :

« Les chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE se réunissent au sein du [Conseil européen](#) pour définir les orientations et les priorités politiques générales de l'Union européenne... ». Il n'adopte pas de législations, à l'exception d'éventuelles modifications des traités de l'UE. »

*Commission européenne (CE)

« La [Commission européenne](#) représente les intérêts communs de l'UE et est le principal organe exécutif de l'UE. En vertu de son droit d'initiative, elle présente des propositions législatives, qui sont examinées et adoptées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Elle gère également les politiques de l'UE, à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune..., ainsi que le budget de l'UE, et s'assure que les pays membres appliquent correctement le droit de l'Union... ».

*Conseil de l'Union européenne :

« Il représente les gouvernements des pays de l'UE. C'est au sein du [Conseil de l'UE](#) que les ministres nationaux de chaque gouvernement se réunissent pour adopter les législations et coordonner les politiques... Le Conseil de l'UE prend des décisions sur la législation européenne conjointement avec le Parlement européen. »

*Parlement européen

« Le [Parlement européen](#) représente les citoyens des pays de l'UE et est élu directement par ceux-ci. Il prend des décisions sur la législation européenne conjointement avec le Conseil de l'Union européenne. Il approuve également le budget de l'UE

*BCE

La [BCE](#) et le Système européen de banques centrales sont chargés de maintenir la **stabilité des prix dans la zone euro**. Ils sont également responsables de la politique **monétaire et de change dans la zone euro et soutiennent les politiques économiques de l'UE**.

*« Cour Justice de l'Union européenne » (CJUE)

La [Cour](#) veille au respect du droit de l'Union et à ce que les traités soient correctement interprétés et appliqués: elle contrôle la légalité des actes des institutions de l'UE, veille à ce que les pays de l'UE respectent les obligations qui leur incombent en vertu des traités et **interprète** le droit de l'Union à la demande des juridictions nationales.

Les Actes législatifs

Règlements « Les règlements sont des actes législatifs **contraignants**. Ils doivent être **mis en œuvre dans leur intégralité**, dans toute l'Union européenne ».

Directives « Les directives sont des actes législatifs qui fixent **des objectifs** aux pays de l'UE. Toutefois, chaque pays est libre d'élaborer ses propres mesures **pour les atteindre**.

Décisions « Les décisions sont **contraignantes** pour les destinataires auxquels elles s'adressent (un pays de l'UE ou une entreprise, par exemple) et **directement applicables**

Recommandations Les recommandations ne sont pas contraignantes, d'où la discussion en cours sur la révision du Pacte de stabilité pour le durcir.

Avis Les avis sont des instruments qui permettent aux institutions d'exprimer une opinion d'une façon non contraignante.

Art 55 de la Constitution française :

« **Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois... ».**

➤ Double langage du RN: abroger l'art 55 comme le dit parfois le RN revient à sortir de l'UE. Or le RN a abandonné la sortie de l'UE il y a plusieurs années.

Remarques

Les conseils européens, préparés par des négociations et des affrontements entre Etats, avec la Commission européenne, **ont une très grande importance puisqu'ils se concrétiseront dans les budgets, dans les réformes.** Or on n'en parle quasiment jamais.

La commission européenne a l'initiative des propositions législatives – dans le cadre de la législation existante - qui seront ensuite discutées entre le conseil de l'Union européenne, donc les ministres concernés de chaque Etat, et le Parlement européen.

Le rôle de la CJUE est plus important qu'indiqué, notamment pour les services publics : par ses arrêts il a largement créé de la législation.

La BCE « indépendante » a une influence majeure sur la vie économique et sociale

LES COMPETENCES DU TRAITE DE LISBONNE

Le Titre I du TFUE définit les- très larges - compétences de l'UE : exclusives, partagées, et aussi « dans certains domaines » pour « ...compléter l'action des États membres, ...». C'est le cas notamment de la santé.

Il y a d'autres instruments, méthode de coordination ouverte (santé), livres blancs (exemple les retraites : « travailler plus longtemps, épargner davantage ») Epargne = fonds de pensions,... L'arsenal permet d'étendre le champ de l'UE à presque tout par des moyens directs ou indirects. En outre la transition écologique renforce considérablement l'interventionnisme de la CE.

LES SERVICES PUBLICS ET LA PROTECTION SOCIALE

Il y a beaucoup plus d'homogénéité qu'on croit souvent. Les peuples européens veulent des services publics, une protection sociale de qualité

Or les services publics, la protection sociale, sont contradictoires à la concurrence libre et non faussée dans le marché européen. D'où le mécontentement et les luttes permanentes.

Le traité de Lisbonne : reconnaît les SIEG, les Services d'Intérêt Economique Général et le protocole N° 26 les services non économiques d'intérêt général

TFUE Art 14 : Sans préjudice de l'article 4 (« maintenir l'ordre public et sauvegarder la sécurité nationale ») du traité sur l'Union européenne et des articles 93, 106 et 107 du présent traité, et eu égard à la place qu'occupent **les services d'intérêt économique général...**, l'Union et ses États membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application des traités, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières, qui leur permettent d'accomplir leurs missions. **Le Parlement européen et le Conseil**, statuant par voie **de règlements** conformément à la procédure législative ordinaire, **établissent ces principes et fixent ces conditions**, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres, dans le respect des traités, de fournir, de faire exécuter et de financer ces services.

PROTOCOLE (n° 26) SUR LES SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Article premier

Les valeurs communes de l'Union concernant les **services d'intérêt économique général** au sens de l'article 14 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne comprennent notamment:

– le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde **autant que possible** aux besoins des utilisateurs;

– la diversité des services d'intérêt économique général et les disparités qui peuvent exister au niveau des besoins et des préférences des utilisateurs en raison de situations géographiques, sociales ou culturelles différentes;

– un niveau élevé de qualité, de sécurité et quant au **caractère abordable, l'égalité de traitement et la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs.**

Article 2

Les dispositions des traités ne portent en aucune manière atteinte à la compétence des États membres pour fournir, faire exécuter et organiser des services non économiques d'intérêt général.

► Remarques

- **Définition** : une **activité économique** est une activité consistant à offrir des biens ou des services sur un **marché** donné, en échange d'une **contrepartie monétaire**.

- Il y a contradiction entre « établir les principes et fixer les conditions » et préserver la compétence des États membres.

- **Etre en concurrence transforme une entreprise publique** : elle perd des « parts de marché » donc perd des économies d'échelle. Soumise aux appels d'offre elle est obligée d'être « compétitive », au détriment des personnels et des usagers.

- Exemples l'hôpital public confronté à la concurrence de l'hôpital privé, la SNCF, EDF,....

LES SIG, services d'intérêt général

Il existe 3 catégories de services d'intérêt général :

« **Services d'intérêt économique général** : il s'agit des services de base fournis à titre onéreux, tels que les **services postaux**. Ils sont soumis aux règles européennes régissant le marché intérieur et la concurrence. Ces règles peuvent toutefois faire l'objet de dérogations si cela s'avère nécessaire pour protéger l'accès des citoyens aux services de base.

Services non économiques, tels que la police, la justice et les régimes légaux de sécurité sociale: ils ne sont soumis à aucune législation européenne spécifique, ni aux règles régissant le marché intérieur et la concurrence.

Services sociaux d'intérêt général: ils répondent aux besoins des citoyens vulnérables et se fondent sur les principes de solidarité et d'égalité d'accès. Ils peuvent être de nature économique ou non économique. Il s'agit par exemple des systèmes de sécurité sociale, des services de l'emploi ou des logements sociaux ».

► L'exemple « des services postaux » n'est pas forcément si probant qu'on nous le dit.

► **La distinction SIEG,... est fondamentale car elle permet de résister**: par exemple les multinationales de l'assurance ont attaqué la Sécurité sociale devant le CJUE. Ils ont été déboutés.

LA SANTE : pour l'essentiel une compétence nationale que l'UE s'approprie.

TFUE Article 168

1. ...L'action de l'Union, **qui complète les politiques nationales**, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé physique et mentale. Cette action comprend également la lutte contre les grands fléaux, en favorisant la recherche sur leurs causes, leur transmission et leur prévention ...

7. L'action de l'Union est menée dans le respect des **responsabilités des États membres en ce qui concerne la définition de leur politique de santé, ainsi que l'organisation et la fourniture de services de santé et de soins médicaux. Les responsabilités des États membres incluent la gestion de services de santé et de soins médicaux, ainsi que l'allocation des ressources qui leur sont affectées....**

• **Conclusions du Conseil sur la crise économique et les soins de santé (2014/C 217/02)** :

21 NOTE AVEC PRÉOCCUPATION que **les prix de nombreux médicaments nouveaux et innovants sont très élevés par rapport aux capacités** de la plupart des États membres en matière de dépenses de santé publique et que ce problème de prix pourrait déstabiliser les systèmes de santé dans des États membres qui sont déjà affaiblis par la crise financière

13 RECONNAÎT que, en raison des défis auxquels les systèmes de santé sont confrontés, tels que le vieillissement de la population associé à l'augmentation des maladies chroniques et de la morbidité multiple, la diffusion rapide des technologies, la pénurie et la répartition inégale des professionnels de la santé, les attentes croissantes des citoyens et **l'augmentation des coûts des soins de santé dans un contexte de restrictions budgétaires** dues en particulier à la crise économique, il est indispensable de mettre en œuvre des politiques et des **mesures visant à offrir un meilleur rapport coût-efficacité et à mieux maîtriser les coûts....**

14 NOTE que **le vieillissement de la population, le recours croissant aux soins et l'augmentation des coûts dans un contexte de restrictions budgétaires** ont des répercussions

sur la demande et l'offre en matière de personnel de santé et que, en conséquence, **une planification efficace du personnel de santé est un élément important d'un système de santé viable**

► Remarques

- Le constat effectué en 2014...s'est traduit par une pression de l'UE pour couper dans les budgets, pour privatiser la santé, aggravant considérablement la situation.

- Le monde entier savait qu'une pandémie de type SARS Covid 2 interviendrait un jour ou l'autre. Pourtant l'UE a été prise au dépourvu, après avoir coupé les crédits de recherche.

• **Surfant sur la Covid l'UE s'attribue le droit de légiférer « dans le domaine de la santé** en vertu des articles TFUE 168, 114, 153. Le 24 mars 2021 un **règlement** entre directement dans les législations nationales, « **EU4HEALTH**, / programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé ».

• **La « Coordination des systèmes de santé »** [Coordination des systèmes de santé \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/health/eu4health/) Elle inclut entre autres « **Evaluer l'efficacité des systèmes de santé, planifier les besoins en personnels de santé dans l'UE, rapport coût-efficacité dans l'utilisation des médicaments, évaluer les technologies de la santé,...** »

► **Débat : faut-il encourager cette Europe à s'attribuer davantage de responsabilités dans la santé, la protection sociale ?**

► **Faut-il sortir la santé du privé lucratif ?**

DEBAT : « CHANGER L'EUROPE ? »

Les peuples, dans le respect de leur souveraineté, ont **besoin de services publics et d'une protection sociale de haut niveau, accessible par toutes et tous, dans la proximité.**

Ce n'est pas dans l'ADN de la législation européenne actuelle.

Définir ce qu'on veut en matière de services publics et de protection sociale est nécessaire.

Mais ça ne suffit pas : il faut aussi se donner des moyens réalistes d'y parvenir : « changer (ou non) l'Europe », comment ?, un nouveau traité,...?

Ce sera l'enjeu de la campagne électorale des européennes.

ACTUALITE SOCIALE

ALERTE : Dussopt annonce la destruction de la Sécurité sociale

(communiqué de la Convergence de Défense des services publics)

Le gouvernement se déchaîne pour faire des économies sur la Sécurité sociale, sur la protection sociale : réforme des retraites, pillage des retraites complémentaires Agirc-Arrco, réforme du RSA, réformes de l'assurance chômage, quasi suppression de l'Aide Médicale d'État (AME), réduction de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), coupes budgétaires sur le budget de la Sécurité sociale.



La Convergence nationale des collectifs de défense et développement des services publics participe à toutes les mobilisations en défense des services publics et de la protection sociale. Sur les marchés lors de rassemblements, de réunions-débats plus de 10 000 signatures ont été recueillies sur les pétitions, pour que le budget de la Sécurité sociale,

corresponde aux besoins. Le gouvernement répond à la population par des séries de 49-3 antidémocratiques.

Mais ça ne lui suffit toujours pas.

Selon le journal Les Échos du 17 novembre le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, O. Dussopt, a annoncé lors du congrès de la CFTC sa volonté de « repenser notre modèle social ». Il s'agit de la Sécurité sociale, de l'Unedic, de l'Agirc-Arrco.

Ses objectifs sont clairs :

- Baisser les salaires au nom du « mur de la compétitivité ».
- Détruire la Sécurité sociale, par notamment la baisse des cotisations sociales « patronales » et de la part des impôts qui la finance.
- Remettre en cause le paritarisme, c'est-à-dire réduire le rôle des organisations syndicales.
- « Diversifier les recettes », en clair réduire la Sécurité sociale à un filet pour pauvres et ouvrir un marché aux complémentaires-santé et aux fonds de pension.
- Faire des économies sur la protection sociale, pour ramener en 2027 le déficit en dessous du seuil des 3 % du PIB, dans un contexte où le budget de remboursement de la dette, les dépenses militaires et les aides aux entreprises flambent.
- Piller l'Agirc-Arrco, et rendre l'assurance chômage excédentaire au détriment des chômeurs et chômeuses.

M. Dussopt dessine le « modèle » de protection sociale des États-Unis.

Il ne faut pas sous-estimer la déclaration du ministre : elle est faite devant le congrès d'une confédération syndicale. Elle fait suite aux déclarations d'A. Buzyn avant la parenthèse Covid : « Un système de santé à bout de souffle, pensé à la sortie de la 2^{ème} guerre mondiale... », « Nous sommes arrivés au bout... », « Construire autrement notre protection sociale »... vers un « nouveau filet de sécurité sociale ». C'est aussi E. Macron qui déclarait, en opposition frontale avec la solidarité qui est l'ADN de la Sécurité sociale, : « le progrès social c'est celui qu'on se paie soi-même ».

La Convergence nationale des collectifs de défense et développement des services publics n'attendra pas un projet de loi sous procédure accélérée et un vote par le 49-3 pour informer et mobiliser la population pour améliorer notre protection sociale afin de dissuader le gouvernement d'aller plus avant dans ce projet mortifère.

COUP DE GUEULE

**BORNE, MAIRE, DARMANIN,
DUPONT-MORETTI, ROUSSEAU, VERGRIETE
autorisent à mettre les habitants aux oubliettes**
Facebook de Guillaume Martinage

Comment peut-on bafouer à ce point les valeurs de la République Liberté, Egalité, Fraternité ?

Permettre que des familles puissent vivre dans des caves d'un mètre quatre vingts de hauteur sans pouvoir se tenir debout, sur une largeur de moins de deux mètres. C'est remettre en cause les règles qui définissent le logement indigne.

Légaliser l'indigne, c'est suivre les conseils des gens sans foi ni loi qui suivent le chemin des coupables, qui condamnent des familles à la nuit. C'est éteindre la chaleur du foyer, c'est éteindre la lumière du jour, et plonger des familles en l'enfer quotidien.

Ce n'est pas la guerre, la planète est encore viable pour tous, enterrer la population, ou la faire vivre dans une fournaise, pour la protéger est une extrémité à laquelle vous vous adonnez pour plaire à la cupidité d'être ignorants la Fraternité, au profit de la cupidité et de l'égoïsme.

Refuser l'indignité pour les habitants de notre pays, c'est pour le peuple tout entier l'assurance de pouvoir vivre libre et continuer à aspirer tous ensemble au bonheur. C'est défendre nos valeurs républicaines. C'est vouloir une nation indivisible émancipatrice qui permette à chacun de respecter ses

règles et de faire de son mieux. Je ne pourrais pas vivre dans les oubliettes. Je ne le souhaite pas aux français, ni à personne.

Je souhaite défendre les valeurs humanistes, je refuse qu'en mon nom ce gouvernement autorise la location de logements indignes, au profits d'une minorité de marchands de sommeil sans scrupules.

Voici ci-dessous ce que propose votre texte et pourquoi le Droit au Logement se mobilise et demande à chaque français de se mobiliser.

Pour que la nation ne se rende pas coupable d'indignité nationale.

Le DAL demande :

Abrogation du décret « marchand de sommeil » !

Le Conseil d'État est saisi pour la suspension et l'annulation du décret du 29-7-2023 relatif aux « règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation... » qui fixe de nouvelles normes déterminant la salubrité des locaux d'habitation, et les procédures d'insalubrité. Il est signé par E. Borne, A. Rousseau, B. Lemaire, G. Darmanin, E. Dupond-Moretti et C. Béchu.

Ces nouvelles normes constituent une régression majeure en matière de protection de la santé des habitants, établies depuis une circulaire du 9 août 1978 et sont applicables en théorie depuis le 1er octobre.

Concrètement, depuis 45 ans, il était INTERDIT de louer des logements :

- avec pièces de vie ou pièces principales - séjour et chambre - situées en sous-sol, et/ou de moins de 2m20 sous plafond,
- sans vue horizontale avec 2m minimum de dégagement sur l'extérieur,
- avec pièces de vie sans ouvrant donnant à l'air libre pour une aération naturelle,
- dont la ou les pièces de vie mesurent moins de 2 m de large

Considéré comme dangereux pour la santé physique et psychologique des occupants, le non-respect des règles de salubrité conduit normalement à un arrêté d'insalubrité du préfet, ordonnant la suspension du paiement du loyer et si le local est impropre à l'habitation, au relogement des occupants aux frais du bailleur. Ce dernier peut être poursuivi pour délit de marchand de sommeil, voire exproprié.

Le décret¹ du 29 juillet 2023 permet depuis le 1er octobre de louer un logement en sous-sol, un logement de 2m19 à 1m80 sous plafond, un logement-couloir de moins de 2m de large, un logement sans vue horizontale sur l'extérieur, une pièce sans autre ventilation que la porte ouverte avec une VMC pour les autres pièces...

Sa rédaction floue permet des interprétations multiples favorables à Mr Vautour et ses pairs.

Il ne prend en compte ni le réchauffement climatique qui tue chaque été des personnes vulnérables assignées dans des logements fournaise, ni l'évolution des normes de confort depuis 45 ans. Ainsi il permet que la salle d'eau et les toilettes soient communes, à 30 m de distance et donc dans un autre bâtiment....

Ce décret légalise les logements de nombreux marchands de sommeil et va lancer la course à l'aménagement des caves et des logements couloirs, bas sous plafond, des combles de même nature, sans autre ouverture sur l'extérieur que des vasistas, une porte, des fenêtres sans ouvrant ...

À l'heure où le gouvernement annonce une proposition de loi pour accélérer l'expropriation d'îlots insalubres, faciliter le relogement des occupants, mais aussi soutenir la spéculation immobilière en zone tendue, ce décret rend ce projet de loi inefficace.

Le bulletin Résistance Sociale est une
publication de Résistance Sociale,

association loi 1901 :

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

webmaster@resistancesociale.fr

Courriel :

webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice
de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable :

E-mail :

☐ J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

☐ Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)